

COMPTE RENDU
Des délibérations du Conseil Municipal
De La Couture Boussey

Séance du 24 janvier 2020

Date de Convocation : 16 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune sous la présidence de M. Sylvain BOREGGIO, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Madame Patricia BAZIN et Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS, Maire-Adjoints ; Mesdames Nadine HANNE, Nicole MERTZ, Marie-Christine MICHEL et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, Jean-Pierre NICOLAS et, conseillers municipaux.

Étaient absents : Mesdames Isabelle BACON, Sandrine BOITEL et Marie-Claire CHANU, Monsieur Philippe RETOURNE

Étaient absents excusés : Mesdames Laurence NICOLAS, Jocelyne PASQUIER et Corinne WILHELMY

Pouvoirs : Pouvoir de Madame Laurence NICOLAS à Monsieur Sylvain BOREGGIO
Pouvoir de Madame Corinne WILHELMY à Monsieur Francis DAVOUST

Monsieur Daniel L'HOSTIS a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- ✚ Travaux – SIEGE – Approbation des travaux 2020
- ✚ Finances – participation aux classes ULIS
- ✚ Finances – autorisation de paiement des dépenses d'investissement
- ✚ Finances – demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération EPN
- ✚ Personnel – modification de durée hebdomadaire de postes
- ✚ Personnel – suppressions de postes
- ✚ Personnel – poste d'équipier de police municipale – grade d'ouverture du poste
- ✚ Personnel – réorganisation du service scolaire – modification de l'organigramme
- ✚ Personnel – tableau des emplois
- ✚ Finances – subvention pour un projet humanitaire
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Travaux – SIEGE – enfouissement du chemin de Boussey (D2020-01-01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de

télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **6 500€**
- en section de fonctionnement : **3 750€**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Education – Participation scolaire 2019/2020 ULIS d'Evreux (D2020-01-02)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant est scolarisé en classe ULIS (ancienne CLIS) à Evreux et que la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à la somme de 621€ par enfant scolarisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE de verser 621 € de participation à la commune d'Evreux

Finance – Autorisation de paiement des dépenses d'investissement (D2020-01-03)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (VD)) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril ou en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 647 963€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 156 500 € réparti comme suit :

Hôtel de ville	21311	10000
Bâtiments scolaires	21312	10000
Autres bâtiments publics	21318	15000
Immeubles de rapport	2132	5000
Autres constructions	2138	70000
Installations de voirie	2152	15000
Matériel roulant	21571	15000
Autre matériel et outillage de voirie	21578	5000
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	1500
Mobilier	2184	10000
		156500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture des crédits susmentionnée

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Finances – Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'un four à la salle polyvalente (D2020-01-04)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le four de la salle polyvalente est hors service. Il convient de le remplacer mais l'agglomération Evreux Portes de Normandie peut nous venir en aide.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Un devis a été réalisé pour un montant de 4250.40 € HT

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 2 125 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition d'un nouveau four pour la salle polyvalente

AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 2 125 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Personnel – modification de durée hebdomadaire de postes (D2020-01-05)

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 janvier 2020

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'avec l'ouverture du nouveau restaurant scolaire il a fallu revoir les plannings des agents et un agent qui a quitté la collectivité n'a pas été remplacé, ses heures ont été réparties sur les agents déjà en poste.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes à compter du 1^{er} février 2020 :

Intitulé de poste	Grade	Ancienne durée	Nouvelle durée
Agent polyvalent en charge de la coordination du service restauration et entretien des bâtiments	Agent de maîtrise ou adjoint technique	25.5	29.41
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	24.5	26.25

Agent polyvalent d'entretien	Adjoint technique	27.5	29.33
Agent polyvalent d'entretien	Adjoint technique	11.5	14.09

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention (Michel Lami)
APPROUVE les augmentations d'heures de poste présentées ci-dessus

Personnel – suppression de postes (D2020-01-06)

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 janvier 2020

Monsieur le Maire explique que pour mettre à jour de tableaux des emplois de la commune il convient de supprimer certains postes vacants

Monsieur le Maire propose les suppressions de postes suivantes à compter du 1^{er} février 2020 :

Poste	Grade	Durée hebdomadaire
Aide cuisine	Adjoint technique	20h00
Agent d'entretien polyvalent	Adjoint technique	22h30
Agent d'accueil	Adjoint administratif	20h00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les suppressions de poste présentées ci-dessus
DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence

Personnel – poste d'équipier de police municipale – grade d'ouverture du poste (D2020-01-07)

Monsieur le Maire explique qu'un équipier de police municipale a demandé sa mutation au 1^{er} mars 2020.

Son poste n'était ouvert au tableau des effectifs que sur le grade de brigadier-chef principal. En vue de son remplacement, il convient d'ouvrir le poste sur le grade de gardien-brigadier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture du poste sur le grade de gardien-brigadier

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

Personnel - organigramme des services (D2020-01-08)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réorganisation du service de restauration et d'entretien des bâtiments, il est nécessaire d'approuver un nouvel organigramme des services.

Monsieur le Maire présente l'organigramme à l'assemblée.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 23 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'organigramme des services de la commune annexé à la présente délibération.

Personnel – tableau des emplois (D2020-01-09)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les différentes modifications de l'organisation des services communaux depuis un an nécessitent de mettre à jour le tableau des emplois de la commune. Ce tableau est le reflet de l'organigramme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois comme suit valable à compter du 1^{er} février 2020 :

Intitulé de poste	grades	Quotité horaire	Pourvu
Directrice générale des services	-DGS 2 000 à 10 000 habitants -Attaché territorial	35h 1 ETP	oui
Responsable du service de police municipale	-Chef de service PM -Brigadier-chef principal	35h 1 ETP	oui
Equipier de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 1 ETP	oui
Equipier de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 1 ETP	oui
Coordinateur administratif et financier	-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe -Adjoint administratif	35h 1 ETP	oui
Assistant de gestion administrative	-Adjoint administratif	20h 0.6 ETP	oui
Responsable de la bibliothèque	-Agent de gestion des bibliothèques	15h 0.43 ETP	oui
Coordinateur du service restauration et entretien des bâtiments	-Agent de maîtrise -Adjoint technique	29.41h (+3.91h) 0.84 ETP	oui
Agent de service et de restauration	-Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Agent d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	14.09h (+2.59h) 0.4 ETP	oui
Agent d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	26.24h (+1.74h) 0.75 ETP	oui
Agent d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	29.33h (+1.83h) 0.84 ETP	oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} classe -ATSEM principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} classe -ATSEM principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique	35 h 1 ETP	oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} classe -ATSEM principal 2 ^{ème} classe -Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Responsable du service voirie espaces verts	-Agent de maîtrise principal -Agent de maîtrise	35h 1 ETP	oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	-Adjoint technique	35h 1 ETP	oui
	Total	17.86 ETP	20/20

Finances - Aide mission humanitaire (D2020-01-10)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une habitante de la commune a un projet humanitaire au Sénégal. Ce projet fait partie de son cursus en école d'infirmière. Elle sollicite de la part de la commune une aide pour financer le projet.

Monsieur le Maire propose une aide à hauteur de 300€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'accorder une aide à hauteur de 300€ à Madame X pour ce projet humanitaire

Devis

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des potelets bois vont être installés en bordure de l'allée des promenades afin de préserver les piétons et les espaces verts communaux.

Rapport des commissions :

- Francis Davoust informe l'assemblée que la commission fleurissement s'est réuni le 21 janvier 2020 pour définir le fleurissement 2020. Une autre réunion aura lieu le 28 janvier afin de statuer avant le rendez-vous avec le fournisseur
- Daniel L'Hostis informe l'assemblée que le bulletin sera distribué lundi
- Patricia Bazin alerte l'assemblée sur le fait que le comité des fêtes ne pourra pas assurer le repas lors de l'exposition des belles mécaniques du 14 juillet. Il convient de réfléchir dès maintenant à une autre organisation

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle le besoin de tenir les bureaux de vote les 15 et 22 mars prochain. Les disponibilités de chacun sont notées.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque souhaite organiser une exposition autour de la technologie d'hier et d'aujourd'hui. La responsable est à la recherche d'objets qui peuvent être prêtés à cette occasion.
- Monsieur le Maire fait le bilan de l'année 2019 de la bibliothèque : les animations font le plein mais on note une baisse des prêts de livres. La bibliothèque est toujours à la recherche de bénévoles supplémentaires.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la fédération française de savate informant la commune de l'obtention par le club couturiot du label « jeunes » au grade bronze.
- Monsieur le Maire explique que l'Agglomération Evreux Portes de Normandie devrait effectuer un cycle de formation à l'utilisation de la tablette et du smartphone pour les plus de 55 ans. Les dates ne sont pas encore fixées, une communication sera faite ultérieurement.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'installation du système de vidéo-protection sont en cours. Les caméras seront en service dans les semaines à venir.
- Madame Mertz indique que le trottoir devant chez son voisin a été abîmé, certainement par un poids-lourd. Monsieur le Maire répond que la demande de réfection sera faite auprès de l'Agglomération

- Monsieur Lami fait le bilan de l'école de musique. 90 élèves sont à l'heure actuelles inscrits. Les instruments qui fonctionnent le mieux sont le piano et la guitare.
- Monsieur Luciani demande pourquoi il y a des marquages à la bombe dans sa rue. Monsieur Davoust l'informe que des potelets bois vont aussi être installés dans cette rue. Un rendez-vous sur place avec les voisins sera prévu pour vérifier l'accès aux propriétés.
- Monsieur Dias demande si les travaux de l'impasse du Chesnard vont être réalisés. Monsieur Davoust lui répond que l'Agglomération Evreux Portes de Normandie est venue voir sur place l'écoulement des eaux pluviales dans cette rue. Ces travaux font partie des demandes prioritaires auprès de l'agglomération tout comme l'impasse du Puits banal.
- Monsieur Davoust informe l'assemblée qu'à compter du 1^{er} février la déchetterie d'Ivry la Bataille est fermée le mercredi et le jeudi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00